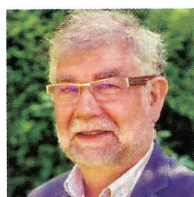


Moins de normes pour plus de compétitivité : réalité ou marché de dupes ?



Par **Jean-Marie Séronie**

Agro-économiste indépendant,
secrétaire de la section 10
« Economie et politique »
de l'Académie d'Agriculture
de France, Auteur de l'essai
prospectif " 2041 l'Odyssée
Paysanne, pour la santé de
l'Homme et de la planète "
Editions France Agricole 2022

Les normes sont souvent présentées comme étant la bête noire des agriculteurs. Face à chaque difficulté qu'elle soit économique, climatique ou technique la réponse des responsables agricoles est souvent : c'est à cause des normes qui nous empêchent de travailler correctement. Les manifestations agricoles du début de l'année 2024 s'en sont largement faites l'écho.

L'inflation normative en agriculture est une évidence indiscutable, en ce sens l'agriculture ne fait pas exception à l'ensemble des secteurs économiques. Alors pourquoi la question est-elle aussi virulente en agriculture ?

En fait on mélange facilement plusieurs dimensions dont l'impact est très différent et qui, de plus, s'adressent à des entreprises de très petite taille, voire souvent unipersonnelles, ce qui les différencie de bien d'autres secteurs économiques. Cette petite taille rend plus difficilement supportable le travail administratif même s'il est souvent délégué par une prestation payante, ce qui d'ailleurs amplifie l'irritation en période de vache maigre.

Quand les agriculteurs protestent contre les normes, en réalité ils ont en ligne de mire à la fois certaines interdictions de pratiques ou de produits de santé des plantes, des doses

maximales d'engrais autorisées, certaines obligations comme le fait de respecter des bandes non cultivées le long des cours d'eau, des distances minimales des habitations à respecter pour traiter les cultures, des périodes durant lesquelles certaines opérations sont interdites (taille des haies, épandage de fumier...). Ils incluent dans ces protestations les déclarations administratives qu'ils doivent remplir (comme la traçabilité des produits, l'enregistrement des plans de fertilisation, de traitement phytosanitaire, le suivi du cheptel et les déclarations de naissances), les règles qu'ils doivent suivre pour avoir droit aux aides de la politique agricole commune... mais aussi les contrôles des différentes administrations dont ils font l'objet. Finalement les agriculteurs s'insurgent souvent en réalité contre le temps de travail administratif auquel ils sont de plus en plus astreints.

Ces normes ont plusieurs origines. Elles peuvent découler de

L'AGRICULTURE INTOXIQUÉE PAR LES NORMES ?

Les normes correspondent à une certification reconnue par le marché et permettant une plus-value, c'est le cas des labels rouges par exemple

décisions de l'Union Européenne par des règlements qui sont directement applicables dans toute l'Europe (par exemple l'interdiction des hormones de croissance en élevage), par la transposition en droit national des directives européennes (par exemple la maîtrise des pollutions des nappes phréatiques par les nitrates, la limitation quantitative de l'utilisation de certains produits de santé des plantes), et c'est à ce niveau que souvent il y a une surtransposition, la réglementation française étant souvent plus restrictive que le minimum européen. Ces normes peuvent provenir directement de la réglementation française découlant des nombreuses lois impactant de près ou de loin l'agriculture. Elles peuvent aussi provenir de cahiers des charges élaborés par des entreprises commerciales clientes des agriculteurs, que ce soient des industries agroalimentaires ou la grande distribution mais

aussi par des groupements d'agriculteurs comme dans le cas des Appellations d'Origine Protégée - AOP (durée minimale de pâturage, interdiction de l'ensilage ou de l'utilisation du robot de traite, taille maximale des élevages...). Parfois ces cahiers des charges correspondent à une certification reconnue par le marché et permettant une plus-value, c'est le cas des labels rouges, de l'agriculture biologique, des signes officiels de qualité ou de labels privés. Enfin il peut s'agir de normes élaborées conjointement par l'administration et la profession, souvent d'ailleurs sous l'impulsion de la profession comme tout ce qui concerne le contrôle de l'utilisation des terres. En effet, en France un propriétaire ne peut pas louer ou vendre librement une terre à n'importe qui. Tout cela doit être validé par une commission préfectorale chargée de permettre prioritairement aux jeunes de s'installer et de lutter contre « l'accaparement des terres » où l'agrandissement considéré comme excessif.

Sur le fond il y a deux types de normes très différentes : celles portant sur la nature et les caractéristiques d'un produit (résidu maximal détectable d'une molécule dangereuse, taux minimum d'une molécule utile, par exemple le taux de protéines dans les céréales,

qualité physique comme la tendreté d'un petit pois ou le calibre de pommes de terre). Ces normes ont trait généralement à la sécurité alimentaire ou à la qualité organoleptique du produit et sont rarement contestées même si elles peuvent être très contraignantes car leur sens est très compréhensible.

Les autres normes ont trait aux process de production et concernent principalement les techniques de production. Ce sont elles qui sont les plus critiquées car leur sens est parfois contesté (accusées de provoquer une baisse de rendements et donc de conduire à une décroissance), de plus, étant souvent différemment appliquées au sein de l'Union Européenne, elles sont indéniablement source de distorsions de concurrence. Plus irritant encore, et sur le fond complètement incompréhensible, l'Europe autorise encore l'importation de denrées agricoles cultivées avec des produits agressifs pour l'environnement dont l'usage est interdit aux agriculteurs européens.